



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ECOLE N°1
du vendredi 9 novembre 2018

Membres de droit :

| ENSEIGNANTES | REPRESENTANTS MUNICIPALITE | REPRESENTANTS PARENTS D'ELEVES | D.D.E.N. |
|--|-----------------------------------|---|-----------------|
| Mme BOISSON Mme GARCIN Mme URVOY | M. CUER M. MAZZINI | Mme ZIGLER Mme JULIEN RAOULT Mme AUBERT | Mme DOUCEY |

Invités :

| ATSEM |
|--|
| Mme GAILLARD Mme GONZALEZ Mme PANATTONI Mme SASSANO |

ORDRE DU JOUR :

- 1) Résultats aux élections des représentants des parents d'élèves
- 2) Effectifs
- 3) Vote du règlement intérieur
- 4) Projets mis en place à l'école
- 5) Changement du chauffage à l'école
- 6) Sécurité à l'école
- 7) *Questions des représentants des parents d'élèves*

Une secrétaire de séance est désignée : il s'agit de Mme AUBERT

1) Résultats aux élections des représentants des Parents d'élèves.

Cette année, les élections ont eu lieu le vendredi 12 octobre 2018

Il y a eu une liste de candidats complète (6 personnes : 3 titulaires et 3 suppléantes).

Nombre de sièges à pourvoir : 3

Nombre d'inscrits : 116

Nombre de votants : 45

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6

Nombre de suffrages valablement exprimés : 39

- Titulaires :

- ZIGLER Sonia (maman de Rayan, MS)
- SELLIER Elise (maman de Fanny, GS)
- JULIEN RAOULT Sabrina (maman de Sélène, MS)

- Suppléantes :

- D'HAILLECOURT Stéphanie (maman d'Anaïs, GS)
- AUBERT Ségolène (maman de Raphaël, GS et Samuel, PS)
- CONCHON-HELALI Sabrina (maman de Lina, MS)

2) Effectifs

Quelques changements ont eu lieu durant l'été et à la rentrée. L'effectif actuel est donc de 67 élèves dans l'école : 23 élèves dans la classe de Mme GARCIN (3 TPS-16 PS-4 MS), 22 élèves dans la classe de Mmes URVOY et PIAT (17 MS-5 GS) et 22 GS dans la classe de Mmes BOISSON et PIAT.

Des difficultés à prévoir les effectifs pour l'an prochain du fait des constructions actuellement en cours sur la commune.

3) Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été transmis en amont aux différents membres du Conseil d'École, de façon à ce qu'ils aient le temps de se l'approprier. Quelques petits ajustements à effectuer.

4) Projets mis en place à l'école.

Cette année, nous travaillons sur le thème des 5 CONTINENTS et nombre de nos activités seront reliées à ce thème.

- Le spectacle de Noël aura lieu vendredi 14 décembre 2018. Il s'intitule «**La folle vadrouille de Noël**» de la compagnie Planète Mômes. Ce spectacle, d'un montant de 600 €, sera pris en charge par la Municipalité que nous remercions.
- L'animation KAPLA sera reconduite le vendredi 30 novembre pour toutes les classes. Le financement d'un montant de 570 € sera pris en charge par l'Amicale Laïque que nous remercions.
- En partenariat avec la communauté de communes, nous travaillerons sur les albums d'Édouard Manceau. Tous les Moyens et tous les Grands se sont rendus à une exposition des dessins originaux de l'auteur, à la crèche. Les Grands des deux classes ont bénéficié de la venue de l'auteur qui a animé un merveilleux atelier à l'école le mercredi 7 novembre. Les Tout Petits / Petits devraient assister au spectacle « Les héros des bébés » avec les enfants de la crèche et du RAM le 23 novembre
- Frédéric SCHAEFFER intervient en musique tous les mardis matin pour toutes les classes.

- Les Grands se rendent à l'@robase pour des séances d'informatique tous les vendredis matin et à la bibliothèque municipale tous les vendredis après-midi.
- Les séances de piscine des GS ont dû être annulées car la piscine de Cruas est malheureusement hors-service pour une durée encore indéterminée.

5) Changement du chauffage

Le système de chauffage, pour un budget de 32 000 €, a été en partie changé durant l'été et chacune des trois classes ainsi que la salle de motricité bénéficient désormais d'un système réversible avec le chauffage l'hiver et la climatisation l'été. Nous avons pu apprécier de pouvoir tempérer les classes lors des jours de forte chaleur. Les conditions de travail se trouvent donc grandement améliorées de ce fait et nous en remercions la municipalité.

6) Sécurité à l'école

- Un exercice incendie a été réalisé sans encombre le mercredi 17 octobre. A noter un petit problème avec le déclenchement de l'alarme, déjà vu avec la mairie.
- Un exercice de mise à l'abri dans les classes, dans le cadre du PPMS, a eu lieu le vendredi 19 octobre. Très bien exécuté chez les Petits et les Moyens, un peu moins bien chez les Grands avec un élève qui n'a pas bien joué le jeu.

7) Questions des représentants des parents d'élèves

a) Bilan financier de l'OCCE

Le bilan financier a été envoyé aux différents membres du conseil d'école qui en ont pris connaissance en amont.

b) Qu'est-ce que le « plan mercredi » ?

La directrice précise que le « plan mercredi » peut faire l'objet d'une information mais pas d'un débat car cela ne relève pas des compétences du conseil d'école, à l'inverse de l'organisation de la semaine scolaire.

Mme BOISSON indique également que nombre de parents l'ont questionnée à propos du passage ou non à la semaine de 4 jours pour l'année scolaire 2019/2020. Les parents concernés lui ont indiqué qu'ils souhaiteraient le savoir assez tôt de façon à pouvoir s'organiser le cas échéant. Elle leur a précisé que l'organisation de la semaine relevait de la compétence du maire après consultation du conseil d'école des deux écoles de la commune.

Mme BOISSON ajoute que cette question sur le « plan mercredi » fait sans doute suite aux interrogations des parents quant à l'organisation de la semaine scolaire pour les années à venir, ce que confirme Madame JULIEN RAOULT, la FCPE ayant eu de nombreuses questions quant à savoir s'il y aurait ou non école le mercredi l'année prochaine.

Monsieur le Maire indique que si les parents souhaitent revenir à la semaine de 4 jours, il les suivrait.

A priori, pas de possibilité d'intégrer le centre de loisirs de Cruas pour les élèves de Meysse. La municipalité n'envisage pas pour le moment de créer un accueil de loisirs à Meysse

La FCPE se demande comment faire une enquête « équitable » auprès de tous les parents d'élèves concernant l'organisation de la semaine pour l'année 2019/2020 avec passage ou non à la semaine de 4 jours. Elle précise que l'enquête de l'an passé a été faussée par le fait que les parents ayant deux enfants à Meysse ont pu voter deux fois. De plus, le délai, très court laissé par l'Éducation Nationale, a rendu les choses difficiles.

Mme ZIGLER a suggéré un vote comme pour les élections des représentants de parents d'élèves. Monsieur le Maire n'est pas vraiment favorable à ce procédé.

La directrice propose d'en rediscuter avec la FCPE.

La deuxième réunion du Conseil d'école aura lieu début février de façon à pouvoir mettre les rythmes scolaires à l'ordre du jour et laisser au maire le temps d'envoyer un courrier dans les temps, si nécessaire.

La directrice : Sandra BOISSON



La secrétaire de séance : Mme AUBERT



Coopérative scolaire de l'École Maternelle Publique, à MEYSSE
(007-466)

Compte : Crédit Agricole n° 85032082268 -

Compte : CCP n° 08 962 31 M 038 - Lyon

Mandataire : Karine GARCIN. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 01/09/2017 au 31/08/2018

CHARGES

| | | |
|-----------|---|----------|
| 6070 0008 | Achats de produits pour cession | 2 098,10 |
| 6168 1008 | Assurances versées | 20,00 |
| 6181 0008 | Charges des activités éducatives | 0,00 |
| 6281 0008 | Cotisations versées à l'OCCE 07 | 172,00 |
| 6500 0008 | Autres charges courantes | 2 161,68 |
| 6700 0008 | Charges exceptionnelles | 900,00 |
| 6800 0008 | Achats de biens durables (figurant à l'inventaire de la coop.) | 0,00 |

Total des charges (A) : 5 351,78

PRODUITS

| | | |
|-----------|---|----------|
| 7070 0008 | Ventes de produits pour cession | 1 961,00 |
| 7080 0008 | Produits des activités éducatives | 0,00 |
| 7410 0008 | Subventions de l'État et des coll.locales (3) | 1 200,00 |
| 7420 0008 | Subventions d'associations | 450,00 |
| 7500 0008 | Autres produits courants | 500,00 |
| 7560 0008 | Participations volontaires des familles | 402,00 |
| 7670 0008 | Intérêts perçus (mutualisation) | 0,00 |
| 7700 0008 | Produits exceptionnels | 0,00 |

Total des produits (B) : 4 513,00

Résultat de l'année 2017 - 2018 (B-A) (+/-) : -838,78

Bilan simplifié au 31/08/2018

ACTIF

Soldes des comptes au 31/08/2018

| | |
|--------------------------------|----------|
| 512 Banque(1) | 0,00 |
| 514 Banque Postale, ex-CCP (1) | 3 631,40 |
| 530 Caisse en espèces (2) | 0,00 |
| 5.. Autre compte | 0,00 |
| 478.1 Erreur débitrice : | 0,00 |

Total de l'actif : 3 631,40

PASSIF

110 Report à nouveau au 1.09.2017 : 4 470,18

Égal à l'actif - passif au 31.08.2017

Résultat de l'année 2018 : -838,78

478.2 Erreur créditrice : 0,00

Total du passif : 3 631,40

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00

Le bilan simplifié est équilibré.

(1) Compte bancaire 512 :

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 0,00

| n° chèques | chèques ou versements | Dates | Montants |
|------------|-----------------------|-------|----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Solde indiqué dans le bilan (case 512) : 0,00

Le rapprochement bancaire est bon.

(1) Compte bancaire 514 :

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 514, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 3 631,40

| n° chèques | chèques ou versements | Dates | Montants |
|------------|-----------------------|-------|----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Solde indiqué dans le bilan (case 514) : 3 631,40

Le rapprochement bancaire est bon.

(2) Arrêté de caisse au 31 août 2018 :

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

| | Billets: | 200,00 | Nombre | Somme |
|--|----------|--------|--------|-------|
| | | | 0 | 0,00 |
| | | 100,00 | 0 | 0,00 |
| | | 50,00 | 0 | 0,00 |
| | | 20,00 | 0 | 0,00 |
| | | 10,00 | 0 | 0,00 |
| | | 5,00 | 0 | 0,00 |
| | | 2,00 | 0 | 0,00 |
| | | 1,00 | 0 | 0,00 |
| | | 0,50 | 0 | 0,00 |
| | | 0,20 | 0 | 0,00 |
| | | 0,10 | 0 | 0,00 |
| | | 0,05 | 0 | 0,00 |
| | | 0,02 | 0 | 0,00 |
| | | 0,01 | 0 | 0,00 |

Solde indiqué dans le bilan (case 530) : 0,00

L'arrêté de caisse est bon.